



Service affaires juridiques, affaires générales

2B voie d'accès au Port
BP 97121

29671 Morlaix cedex

T 02 98 15 31 31 • F 02 98 15 31 32

Conseil de Communauté

Procès-verbal de la séance du lundi 4 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 28 avril 2026

Jean-Paul Vermot ouvre la séance de Conseil de Communauté à 18 heures.

(Jean-Paul Vermot procède à l'appel des conseillers communautaires.)

Secrétaire de séance : Yvon Laurans

Délibération D26-076

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil de Communauté du 9 février 2026

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 51

Étaient présents : **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézenec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Était absent excusé : **Botsorhel** : Hervé Cillard

Les séances du Conseil de Communauté donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal de l'intégralité des débats.

Au début de chaque séance, le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la séance précédente dans la mesure où il a pu être établi et adressé à l'ensemble des conseillers.

Toute correction portée au procès-verbal d'une séance est mentionnée dans le procès-verbal de la séance suivante au cours de laquelle la rectification a été demandée.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 février 2026.

(Hervé Cillard entre en séance.)

Délibération D26-077

Objet : Information relative aux décisions prises par délégation (Article L 5211-10 du CGCT)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botzorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lan-meur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté est informé des décisions prises par le Président et le Bureau, en application des délibérations D20-070 et D20-071 du 16 juillet 2020 de délégation du Conseil de Communauté.

Ci-dessous sont présentées les décisions prises par délégation par le Président entre la réunion du Conseil de Communauté du 9 février et le conseil de Communauté du 11 avril. Ces informations seront également adressées aux conseillers communautaires du mandat précédent devant qui le Président devait en rendre compte.

Attributions exercées par le Président

D26-007	Renouvellement du contrat de location de quatre places de stationnement au sein de la copropriété Saint-Mathieu, sise 17, 25 et 27 rue de Paris 29600 MORLAIX
D26-008	Adhésion au Réseau d'Accompagnement des Arts de la Rue (RADAR) via une cotisation de 1 000 € au titre du soutien à la création et à la résidence d'artistes
D26-009	Adhésion à l'association Bretagne Musées via une cotisation de 75 € pour l'année 2026
D26-010	Adhésion à l'ICOM France via une cotisation de 460 €
D26-011	Adhésion à l'association Lin et Chanvre via une cotisation de 100 €
D26-012	Adhésion à l'association Loisirs en Finistère via une cotisation de 375 €
D26-013	Adhésion à l'Association des bibliothécaires de France via une cotisation de 420 €

D26-014	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 500 € à un jeune de Morlaix pour le projet « OFR Sound System »
D26-015	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 1 000 € à l'association « ASS A D PEP 53 » pour le projet « Black hat, le ciel est couleur Théa »
D26-016	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 600 € à un jeune de Plourin-lès-Morlaix pour le projet « court-métrage Rêve lucide CORTEX »
D26-017	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 500 € à l'association « BSide » de Morlaix pour le projet « Cosmo Muse »
D26-018	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 470 € Pour l'association GACOME de Morlaix pour le projet « tournoi des étudiants Morlaisiens »
D26-019	Attribution d'une subvention au titre des aides à l'accession dans le parc privé existant pour l'achat d'une propriété à Morlaix pour un montant maximum de 5 000 €
D26-020	Adhésion Air Breizh via une cotisation de 6 798 € pour l'année 2026
D26-021	Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Finistère pour l'année 2026 via une cotisation de 700 €
D26-023	Attribution Pass'Engagement « Permis de conduire » à une habitante de Morlaix
D26-024	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif pour un logement situé à Plougouven pour un montant maximum de 6 000 €
D26-025	Adhésion à l'association Tamm Kreiz via une cotisation d'un montant de 400 € pour l'année 2026
D26-026	Renouvellement de l'adhésion au réseau Sensation Bretagne via une cotisation d'un montant de 10 500 € pour l'année 2026
D26-027	Renouvellement de l'adhésion au réseau Alliance Villes Emplois pour l'année 2026 – Adhésion spécifique au centre de ressources – dispositif clauses d'insertion via une cotisation annuelle de 404,22 €
D26-028	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense – Représentation dans le cadre d'une procédure concernant une action de démolition sur le fondement de l'article L480-14 du Code de l'urbanisme - Appel CAA de Nantes
D26-029	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes d'un montant de 825 € à un habitant de Morlaix pour le projet « découverte de la musique expérimentale »
D26-030	Adhésion à l'Association AMORCE via une cotisation 1 711,76 € pour l'année 2026
D26-031	Renouvellement de l'adhésion au Cluster Algues via une cotisation de 1 000 € pour l'année 2026
D26-032	Adhésion à @cpusi via une cotisation de 680 € pour l'année 2026
D26-033	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense et fixation des honoraires – Représentation dans le cadre d'une procédure d'expulsion de squatteurs installés illégalement
D26-034	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes à l'association BDA de Morlaix pour le projet « Festival Grabuge » pour un montant de 600 €
D26-035	Attribution d'une subvention propriétaires occupants au titre des aides à l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap pour un logement situé à Locquéhol pour un montant maximum de 416 €
D26-036	Attribution Pass'Engagement « Permis de conduire » à une jeune de Morlaix pour un montant de 700 €
D26-037	Attribution d'une subvention pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif pour d'un logement situé à Locquéhol pour un montant maximum de 6 000 €
D26-038	Attribution d'une subvention propriétaires occupants au titre des aides à l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap pour un logement situé à Plourin-lès-Morlaix pour un montant maximum de 285 €
D26-039	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à l'accession dans le parc privé ancien dans les centres-bourgs et centres-villes pour l'achat d'une propriété à Morlaix pour un montant maximum de 5 000 €
D26-040	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation du festival Panoramas à la Manufacture des Tabacs de Morlaix

D26-041	Attribution d'une bourse dans le cadre du dispositif Projet Jeunes à l'association BDA de Morlaix pour le projet « GACO ALL SHOW » pour un montant de 300 €
D26-042	Attribution d'une subvention dans le cadre de l'aide à l'accession dans le parc privé ancien dans les centres-bourgs et centres-villes pour l'achat d'une propriété à Saint-Martin-des-Champs pour un montant maximum de 2 000 €
D26-043	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense – Représentation dans le cadre du recours d'un agent de de Morlaix Communauté relatif à une demande de communication de documents administratifs
D26-044	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense – Pourvoi formé contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Nantes du 10 mars 2026 devant le Conseil d'État
D26-045	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social à Espacil Habitat pour une opération de 13 logements à Plougonven
D26-046	Attribution d'une subvention pour une opération de logement social à Espacil Habitat pour une opération de 24 logements à Saint-Martin-des-Champs pour un montant de 48 000 €
D26-047	Signature d'une convention de servitudes ENEDIS – Parcelle cadastrée section BR numéro 62 située sur la Commune de Morlaix
D26-048	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense – Représentation dans le cadre d'une requête déposée devant le Tribunal Administratif de Rennes relative au refus d'une subvention d'assainissement non collectif
D26-049	Introduction des actions en justice tant en demande qu'en défense – Représentation dans le cadre du recours formé par la partie adverse devant la Cour d'Appel de Rennes à la suite d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Brest
D26-050	Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif d'un logement situé à Plouégat-Moysan pour un montant maximum de 3 000 €
D26-051	Attribution d'une subvention propriétaires occupants au titre des aides à l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap pour un logement situé à Plouégat-Moysan pour un montant maximum de 482 €

Attribution d'aides par le Président dans le cadre du dispositif d'aide à la réduction des déchets

Code postal	Commune	Prime MC	Man-dat	Date de man-dat	Actions
29600	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	38,00 €	1751	09/04/26	Acquisition composteur individuel
29620	LANMEUR	38,00 €	1752	09/04/26	Acquisition composteur individuel
29410	PLOUNEOUR-MENZ	38,00 €	1753	09/04/26	Acquisition composteur individuel
29600	MORLAIX	38,00 €	1754	09/04/26	Acquisition composteur individuel
29600	SAINTE-SEVE	38,00 €	1755	09/04/26	Acquisition composteur individuel
29610	PLOUIGNEAU	25,00 €	1756	09/04/26	Location broyeur (particulier et associations)
29610	PLOUIGNEAU	100,00 €	1757	09/04/26	Location broyeur (particulier et associations)
29670	TAULE	100,00 €	1758	09/04/26	Location broyeur (particulier et associations)
29410	PLEYBER-CHRIST	100,00 €	1759	09/04/26	Location broyeur (commune)
29600	MORLAIX	50,00 €	1760	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching

29630	PLOUGASNOU	50,00 €	1761	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29670	LOCQUENOLE	50,00 €	1762	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	PLOURIN	50,00 €	1763	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29252	PLOUEZSCH	50,00 €	1764	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	1765	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	MORLAIX	50,00 €	1766	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29640	LANNEANOU	50,00 €	1767	09/04/26	Acquisition tondeuse mulching
29600	PLOURIN LES MORLAIX	84,71 €	1768	09/04/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
29600	MORLAIX	67,13 €	1769	09/04/26	Acquisition protections hygiéniques lavables
29630	PLOUGASNOU	40,18 €	1770	09/04/26	Acquisition protections hygiéniques lavables

1 107,02 €

Mise à disposition gratuite du broyeur multi-végétaux NEGRI aux communes*

*selon la convention signée en vigueur

Communes	Date(s) de mise à disposition
Lanmeur	Du 2 au 4 mars 2026
Locquénolé	Du 16 mars (après-midi) au 20 mars 2026

Commande publique

Consultations entre 10 000 et 25 000 €

N° consultation cas échéant	Objet consultation	Candidat retenu (Nom + adresse)	Montant € HT	Montant € TTC	Bon de commande signé le
	Charges de copropriété – AFUL Cathédrale – 2 ème semestre 2025	BARRAINE IMMO-BILIER 29600 MORLAIX	15 252,22 €	18 302,66 €	27/11/2025
	Remplacement du boîtier de direction du véhicule GJ939YM	VIVRE 29670 Taulé	10 049,46 €	12 059,35 €	08/12/2025
	Remplacement de la van-telle aval-est pour les écluses	LE DU HYDRO 22170 PLOUAGAT	11 750,00 €	14 100,00 €	07/01/2026

Commande publique

Consultations de plus de 25 000 €

N° consultation cas échéant	Objet consultation	Candidat retenu (Nom + adresse)	Montant € HT	Montant € TTC	Bon de commande signé le
2026-008	Mission de coloriste conseil aux particuliers lors des travaux de ravalement de façades sur le	Martine HOM-BURGER	5 280,00 €	6 336,00 €	01/04/2026

	territoire de Morlaix Communauté				
2026-013	Acquisition de mobilier pour l'éco-gîte de l'Île Noire	Consultation infructueuse			
	Remplacement du pont à bascule de la plateforme bois de Pleyber-Christ	PRECIA MOLEN ZA Bellevue 35235 Thorigné-Fouillard	31 592,61 €	37 911,13 €	29/01/2026
2026-010	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité concernant l'utilisation du Grand Hall du Parc des expositions de Langolvas	EILAD- YK CONSEIL	14 800,00 €	17 760,00 €	10/04/2026

Commande publique

Décisions par délégation du Président

N° de DDP-CP	N° consultation	Objet consultation	Candidat retenu (Nom + adresse)	Montant € HT	Montant € TTC	Date de signature
26-001	2026-001	Travaux de mise en conformité de la déchetterie de Lanmeur	Lot n°01 Voirie et réseaux humides COLAS, 2 rue Jean Riou 29673 MORLAIX	847 072,42	1 016 486,90 €	19/02/2026
			Lot n°02 Réseaux souples et éclairage extérieur GTIE ARMORIQUE, 9 rue Alfred Kasltler 29804 BREST	98 240,00 €	117 888,00 €	
			Lot n°03 Gros œuvre PERSONNIC, ZA de Saint Paul 22540 LOUARGAT	287 000,00 €	344 400,00 €	
			Lot n°04 Etanchéité DENIEL ETANCHEITE, 14 rue Louis Paturel 22950 TREGUEUX	33 700,00 €	40 440,00 €	
			Lot n°05 Menuiseries extérieures et serrurerie MIROITERIE 4M, 10 rue Edouard Branly 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	60 325,00 €	72 390,00 €	
			Lot n°06 Doublage, isolation, menuiseries intérieures et plafonds OPI, ZA de Kerbiquet 22140 CAVAN	11 500,00 €	13 800,00 €	
			Lot n°07 Carrelage et faïence LE TEUFF CARRELAGES, 22 rue de Pleyben - Prajou-Marie 29190 LE CLOITRE-PLYBEN	8 350,00 €	10 020,00 €	
			Lot n°08 Peinture FEUVRIER, 57 rue Rideller 29610 PLOUIGNEAU	10 601,29 €	12 721,55 €	

			Lot n°09 Electricité, ventilation, plomberie EDSI PAYS DE MORLAIX (Flux Electric Morlaisien), ZA du Launay 29600 SAINT MARTIN DES CHAMPS	23 619,51 €	28 343,41 €	
			Lot n°10 Maçonnerie extérieure PERSONNIC, ZA de Saint Paul 22540 LOUARGAT	169 000,00 €	202 800,00 €	
26-002	2026-005	Remplacement du système de contrôle d'accès et mise en place d'un système intrusion sur le site aéroportuaire de Morlaix-Ploujean	SAS S3A, 4 rue de la Lagune 44860 PONT SAINT MARTIN	224 849,14 €	269 818,97 €	19/02/2026
26-003	2026-006	Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'un nouveau système de chauffage et de ventilation de la piscine de la Boissière à Morlaix	SAS B.E.T.D.I DILASSER, Mandataire du groupement B.E.T.D.I Dilasser/Constance Architecture/Ecmo Ingénierie 3B av. Victor Hugo 29270 CARHAIX-PLOUGUER	37 750,00 €	45 300,00 €	20/02/2026
26-004	2026-012	Maintenance et assistance de la solution ADS existante, acquisition de modules complémentaires et fournitures de prestations associées – Accord cadre fractionné à bons de commande – Montant maximum annuel	SAS OCI URBANISME, 7 RUE Jacques Monod 76130 MONT-SAINT-AIGNAN	53 500,00 €	64 200,00 €	09/03/2026
26-005	2026-007	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un équipement tertiaire au port du Diben à Plougasnou	B HOUSSAIS ARCHITECTURE, Mandataire du groupement B Houssais Architecture / Acoustibel / Armor Ingénierie / BSO / OPRYME / BSQ Keravel 22450 LA ROCHE JAUDY	191 140,00 €	229 368,00 €	09/03/2026
26-006	2026-014	Étude de faisabilité pour la mise en place d'un site de traitement, de stockage temporaire et de valorisation des sédiments de dragage portuaire	IDRA ENVIRONNEMENT, LA HAYE DE PAN 35170 BRUZ	43 955,00 €	52 746,00 €	09/03/2026
26-007	2026-019	Maintenance et l'assistance des solutions SIG existantes, acquisition de modules complémentaires et fournitures de prestations associées – Montant du marché sur 3 ans	1SPATIAL France, 35 Boulevard Romain Rolland 75014 PARIS	210 000,00 €	252 000,00 €	03/04/2026

Voici ci-dessous les décisions prises par délégation du Président depuis la réunion du Conseil de Communauté du 11 avril.

Attributions exercées par le Président

D26-051	Attribution d'une subvention au titre des aides à l'adaptation de l'habitat au vieillissement et au handicap pour un logement situé à Plouégat-Moysan pour un montant maximum de 482 €
D26-052	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement musical « Grabuge » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix
D26-053	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « Tous en mouvement - T3M » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix
D26-054	<i>Annule et remplace la décision D26-050</i> - Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif d'un logement situé à Plouégat-Moysan pour un montant maximum de 2 356,50 €
D26-055	Attribution d'une subvention pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif d'un logement situé à Plourin-lès-Morlaix pour un montant maximum de 1 047,75 €
D26-056	Attribution d'une subvention pour la réhabilitation des branchements d'assainissement collectif d'un logement situé à Plourin-lès-Morlaix pour un montant maximum de 1 029,60 €
D26-057	Signature d'un commodat dans le cadre de l'organisation de l'évènement « 25 ans du département GACO de l'IUT Morlaix » à la Manufacture des Tabacs de Morlaix

Le Conseil de Communauté a pris acte de cette information.

Délibération D26-078

Objet : Composition des commissions thématiques intercommunales

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézenec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clej, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Vu la délibération n°D26-072, en date du 11 avril 2026, portant création de six commissions thématiques ;

Les six commissions thématiques créées sont les suivantes :

1. La commission Cohésion sociale, Insertion et solidarités
2. La commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines
3. La commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral
4. La commission Transitions - Energie - Eau - Déchets - Biodiversité
5. La commission Culture - Langue et culture bretonne - Equipements culturels et communautaires
6. La commission Ressources et affaires générales

Le règlement intérieur de Morlaix Communauté prévoit à son article 4-3 prévoit la composition et la représentation des communes au sein des commissions thématiques :

« Le conseil de communauté désigne les membres de chacune des commissions parmi les conseillers communautaires. Peuvent également siéger au sein de ces commissions des conseillers municipaux des communes membres de la communauté.

La composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus. Ainsi, le conseil a arrêté la composition suivante :

- *Les communes disposant de un ou deux conseillers communautaires titulaires : un représentant maximum au sein de chacune des commissions thématiques*
- *Les communes disposant de trois ou quatre conseillers communautaires titulaires : deux représentants maximum au sein de chacune des commissions thématiques*
- *Les communes disposant de plus de 4 conseillers communautaires titulaires : quatre représentants maximum au sein de chacune des commissions thématiques*

Les élus animateurs des commissions (vice-présidents, conseillers délégués) n'entrent pas dans le cadre de ces règles.

Chaque conseiller communautaire ou municipal représentant sa commune au sein d'une commission dispose d'un suppléant qui le remplacera en cas d'absence. En cas d'empêchement, il ne peut y avoir de pouvoir.

Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux des communes membres de la communauté peuvent assister aux réunions de toute commission autre que celle dont ils sont membres après en avoir informé le Président ou son représentant au moins trois jours avant la réunion et sous réserve des capacités d'accueil de la salle dans laquelle se tient la réunion. »

Il est rappelé qu'en cas d'empêchement, il ne peut y avoir de pouvoir.

Les commissions sont présidées par le Président de Morlaix Communauté ou son représentant. Les ordres du jour et dossiers de séance des commissions sont visés et signés par le Président ou son représentant.

Les commissions sont composées comme suit :

1. Commission Cohésion sociale, Insertion et solidarités

Vice-président : Guy PENNEC

Conseillères déléguées : Sandrine DELORY, Sandrine AUTRET

Communes	Titulaires	Suppléants
Botsorhel	Cindy BERTHOU	Chantal KERBOUL
Carantec	Sandrine VAUDORÉ	Nicole SÉGALEN HAMON
Garlan	Jean-Paul SALIOU	Estelle DISEZ
Guerlesquin	Sonia FLOCH	Christiane DUGAY
Guimaëc	Maryannick PENN	Isabelle CHAILLOU
Henvic	Valérie BELLEC	Denis MARTIN
Lanmeur	Anne QUÉNÉA	Marie-Christine HAMON
Lannéanou	Ghislaine PORCHER	Sylvie RANA
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Sylvie PETIT JEAN	Marion DEQUEN
Locquéholé	Gaëlle LE PAGE	Catherine AUTRET-GUILLERM
Locquirec	Nicolas TANGUY	Marie COLLEC DECIMO
Morlaix	Catherine TREANTON	Katell SALAZAR
	Marie GALLOUEDEC	Michel BEAUPRE
	Laetitia ABILY	Colette LOISEAU
	Hélène HETAULT-GUEZENNEC	Olivier BELLEC
Pleyber-Christ	Tangi BRETON	Christine SOVRANO
Plouégat-Guerrand	Erwan LUCAS	Typhaine JONCOUR
Plouégat-Moysan	Maryline LE CALVEZ	Sandrine BRIERRE
Plouezoc'h	Gwenaëlle QUERE	Anne GRIMALDI
Plougasnou	Martine LE DOARE	Vanessa CHAUMONT
Plougonven	Charlotte ROUSSEL	Giovana SCAGLIONE
Plouigneau	Alain SIMON	/
	Odette COLAS	/
Plounéour-Ménez	Aline COAT	Kévin FERRÉ
Plourin-lès-Morlaix	Françoise BARBIER	Loïc LARHER
	Christelle QUINIOU	/
Saint-Jean-du-Doigt	Anaïs MURLA	Anaïs RIOUALLON
Saint-Martin-des-Champs	Karine CORDIER	/
	Marc POULIQUEN	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Arlette GEFFROY	Marie Noëlle COLLEC
Sainte-Sève	Véronique REGUER	Marie HAMEURY
Taulé	Marie-Claire BOZEC	Denis HORELLOU

2. Commission Développement économique - Tourisme et Attractivité - Enseignement supérieur - Piscines

Vice-présidents : Marion PICART, Sébastien MARIE

Conseillers délégués : Julie HAMON, Michael RESTIER, Valérie SCATTOLIN

Communes	Titulaires	Suppléants
Botsorhel	Hervé CILLARD	Hervé MENU
Carantec	Tracey PAGE JONES	Pierre CHEMINANT
Garlan	Philippe COUPÉ	Sophie LASCAULT
Guerlesquin	Édouard TROLES	Éric LE SCANFF
Guimaëc	Jérémy LAINE	Isabelle CHAILLOU
Henvic	Anne-Lise JACQ	/
Lanmeur	Morgane ROUSVAL-DILASSER	Véronique PETIBON
Lannéanou	Jérémy LE ROCH	René BELLOUR
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Olivier PROUFF	David TRÉVIEN
Locquénolé	Barbara GUYADER	Marcel L'HOSTIS
Locquirec	Nicolas BOTROS	Delphine MASSON
Morlaix	Frédéric L'AMINOT	Michel BEAUPRE
	Enzo de GREGORIO	Glenn LE SAOUT
	André LAURENT	Konshitah ENGUTSAMY
	Olivier BELLEC	Hélène HETAULT-GUEZENNEC
Pleyber-Christ	Marie Claire PARCHEMINAL	Stéphane NÉAR
Plouégat-Guerrand	Magaly STEPHAN	Thorsten BARTH
Plouégat-Moysan	Yvan MELL	Philippe ADAM
Plouezoc'h	Valérie LE NEN – HAMEURY	Françoise LAURENT
Plougasnou	Dominique AYMARD	Dominique LE STRAT
Plougouven	Nicolas INISAN	Sophie HÉRAULT
Plouigneau	Joël JEAN	/
	Yves JOUAN	/
Plounéour-Ménez	Laurent FONTANIER	Kévin FERRÉ
Plourin-lès-Morlaix	Roxane LEA-MARTIN	Loïc LARHER
	Myriam KERRIEN	/
Saint-Jean-du-Doigt	Isabelle BIDEAU	Sigrid ABELS
Saint-Martin-des-Champs	Arielle POULIZAC	/
	Monique COLLET	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Alain KIFFER	Christophe DENIS
Sainte-Sève	Anne Marie KERVIEL	Bernard MALLE
Taulé	Ronan KERRIEN	Gilles CREACH

3. Commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral

Vice-présidents : Arnaud FAVE, Jonas PLUSQUELLEC

Conseiller délégué : Yvon LAURANS

Communes	Titulaires	Suppléants
Botsorhel	Dylan LUCAS	Johnny COULOUARN
Carantec	Jean-Baptiste PATAULT	Julie BELEC
Garlan	Lionel LE GALL	Yvon CABIOCH
Guerlesquin	Christiane DUGAY	Éric HUON
Guimaëc	Maxime LESTRUHAUT	Fleur GUERIN
Henvic	Anne-Lise JACQ	Denis MARTIN
Lanmeur	Yvon DENIS	Ludovic BOUGET
Lannéanou	Patrick BERGER	Jérémy LE ROCH
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Ronan GUILLOUX	Sandrine DELORY
Locquéholé	Loïc BOZEC	Pascal LECOMTE
Locquirec	Delphine MASSON	Yann BRIAND
Morlaix	Philippe EUZEN	Marlène CALVIAC
	Jérôme PLOUZEN	Nathalie BARNET
	Patricia STEPHAN	Marie-Françoise MADEC
	Hélène HETAULT-GUEZENNEC	Olivier BELLEC
Pleyber-Christ	Alexandre BOUGET	David PILLOT
Plouégat-Guerrand	Clément PEPE	Erwan LUCAS
Plouégat-Moysan	Joseph BRETON	Yann LE DOYEN
Plouezoc'h	Raymond TESSIER	Florent LENCOT
Plougasnou	Serge WLODARCZAK	Dominique LE STRAT
Plougonven	Yvon LE COUSSE	Claude DARMIGNY
Plouigneau	Roger HÉRÉ	/
	Jean-Jacques BUREL	/
Plounéour-Ménez	Delphine SAUBAN	Maëldan CORRE
Plourin-lès-Morlaix	Alain LE MEUR	Loïc LARHER
	Gérard PIROU	Michel MARTIN
Saint-Jean-du-Doigt	René LE TALLEC	Marc BOIZARD
Saint-Martin-des-Champs	Romain GUICHETEAU	/
	Erwan GUELENNOC	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Stéphane LOZDOWSKI	Frédéric JACOB
Sainte-Sève	Gwendal MOREAU	Tanguy HAMON
Taulé	Frédéric POCHARD	Benoît SALAUN

4. Commission Transitions - Energie - Eau - Déchets - Biodiversité

Vice-présidents : Christine PRIGENT, Pierre LE GOFF

Conseillère déléguée : Nathalie BARNET

Communes	Titulaires	Suppléants
Botsorhel	Pascal MANCHEC	Jérémy BERNARD
Carantec	Bruno QUERNÉ	Jean Yves BRIANT
Garlan	Laëtitia CHOQUER	Bruno FLOC'H
Guerlesquin	Éric CLOAREC	Édouard TROLES
Guimaëc	Catherine BARON	/
Henvic	Ivan IGNACIO	Daniel GUYOMARC'H
Lanmeur	Ludovic COSQUER	Romain SINI
Lannéanou	René BELLOUR	Gabriel GENTRIC
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Yvanne HUREAU	Rolland MERRER
Locquéholé	Philipp OERDING	Laurence GRAFF
Locquirec	Marie COLLEC DECIMO	Gwenolé GUYOMARC'H
Morlaix	Philippe EUZEN	André LAURENT
	Kristell BRETON	Konshitah ENGUSTAMY
	Michel BEAUPRE	Marlène CALVIAC
	Hélène HETAULT-GUEZENNEC	Olivier BELLEC
Pleyber-Christ	Guy KERGOAT	/
Plouégat-Guerrand	Clément PEPE	Erwan LUCAS
Plouégat-Moysan	Julie SANTIER	Dominique JEAN
Plouezoc'h	Hervé PERNIN	Katell CORRE
Plougasnou	Erwan COMTE	Hélène ASSENS
Plougonven	Etienne HEURTEBISE	Pascal PRIGENT
Plouigneau	Laurent BOUSSARD	Thierry HUON
	Daniel DUVAL	/
Plounéour-Ménez	Delphine SAUBAN	Maëldan CORRE
Plourin-lès-Morlaix	Julie MATHIEUX	Kilian FLOC'H
	Marc BEAUMONT	Nicolas ULRICH
Saint-Jean-du-Doigt	Nicolas JUBEAU	Sigrid ABELS
Saint-Martin-des-Champs	Michel MADEC-CLEÏ	/
	Catherine MALGORN	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Pierre-Antoine DEAL	Ewen ROGER
Sainte-Sève	Philippe RAGUNES	Matthieu LE LAY
Taulé	François KERSCAVEN	Denis LEMEUNIER

5. Commission Culture - Langue et culture bretonne - Equipements culturels et communautaires

Vice-président : Julien KERGUILLEC

Conseiller délégué : David GUYOMAR

Communes	Titulaires	Suppléants
Botzorhel	Valérie ROLLAND	Cindy BERTHOU
Carantec	Pierre Olivier LABBE	Marion PICART
Garlan	Sandy LE SQUIN	Alexandre DISEZ
Guerlesquin	Hervé TILLY	Cyrielle MOY
Guimaëc	Mari Anna BOURGES ALLAIRE	Alain TIRILLY
Henvic	Marie-Christine LERAN	Françoise LEFEBVRE
Lanmeur	Caroline LEROY- DENIEL	Daisy DÉNIEL
Lannéanou	Alexandre ROUSSEAU	Patrick BERGER
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Anna DUBRULLE	Marie PELLERIN
Locquéno	Joëlle HACHEM	Marcel L'HOSTIS
Locquirec	Yann BRIAND	Pierre LAUNAY
Morlaix	André LAURENT	Patricia STEPHAN
	Françoise QUEINNEC	Catherine MILIN
	Ismaël DUPONT	Konshitah ENGUTSAMY
	Olivier BELLEC	Hélène HETAULT-GUEZENNEC
Pleyber-Christ	Mathieu SIFFIER	/
Plouégat-Guerrand	Throsten BARTH	Philippe TRELLU
Plouégat-Moysan	Maryline LE CALVEZ	Alice BASINKO REGINENSI
Plouezoc'h	Franck BODENES	Benoît PERIOU
Plougasnou	Erwan COMTE	Hélène ASSENS
Plougouven	Sophie HÉRAULT	Colette GUILLLOUX
Plouigneau	Fanny ALLAIS-KERRIEN	Ludovic LEVY
	Mathieu LAURENCIN	/
Plounéour-Ménez	Laurent FONTANIER	Kevin FERRÉ
Plourin-lès-Morlaix	Morgane BICREL	Edith GLORENNEC
	Gérard PIROU	Julie MATHIEUX
Saint-Jean-du-Doigt	Morgane SCOUARNEC	Julie HOFER
Saint-Martin-des-Champs	Sébastien LE BIHAN	/
	Nolwenn CABIC	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Corinne ANDREO	Françoise DIROU
Sainte-Sève	Sylvain LESPAGNOL	Corinne IRVOAS
Taulé	Régine BOULANGER	Marie-Claire BOZEC

6. Commission Ressources et affaires générales

Vice-présidents : Joëlle HUON, Catherine TREANTON, Joseph IRRIN

Communes	Titulaires	Suppléants
Botsorhel	Alexandra JAUEN	Méline LEVER
Carantec	Alain DUIGOU	Jacques AUTRET
Garlan	Sophie LASCAULT	Philippe COUPÉ
Guerlesquin	Chantal COLLÉOU	Hervé TILLY
Guimaëc	Pierre LE GOFF	Jérémy LAINE
Henvic	/	/
Lanmeur	Orlane KULIGOWSKI	Jean Pierre FOLGALVEZ
Lannéanou	Gabriel GENTRIC	Patrick BERGER
Le Cloître-Saint-Thégonnec	Ronan GUILLOUX	Sandrine DELORY
Locquénolé	Marcel L'HOSTIS	Julien GODEC-DEFRANCE
Locquirec	Gwenolé GUYOMARC'H	Delphine MASSON
Morlaix	Philippe EUZEN	Laetitia ABILY
	Glenn LE SAOUT	Camille THOMAS
	Valérie SCATTOLIN	Jérôme PLOUZEN
	Olivier BELLEC	Hélène HETAULT-GUEZENNEC
Pleyber-Christ	Sabine REBEYROTTE	/
Plouégat-Guerrand	Philippe TRELLU	Elodie CORBEL
Plouégat-Moysan	Philippe ADAM	Yvan MELL
Plouezoc'h	Jacques LE STEUN	Bruno CASTREC
Plougasnou	Benoît RIGAUD	Dominique AYMARD
Plougouven	Bernadette AUFFRET	Nicolas INISAN
Plouigneau	Jean-Michel DE GUERDAVID	/
	/	/
Plounéour-Ménez	Sébastien MARIE	Aline COAT
Plourin-lès-Morlaix	Guy PENNEC	Myriam KERRIEN
	Françoise BARBIER	/
Saint-Jean-du-Doigt	Alice KERBRAT	Anaïs RIOUALLON
Saint-Martin-des-Champs	Annick MARTIN	/
	Catherine NICOLAS	/
Saint-Thégonnec Loc-Éguiner	Sandrine LE FEUR	Céline DARBOUX
Sainte-Sève	Camille PLOUGASTEL	Nadine LARHANTEC
Taulé	Claudine KERGUIDUFF	Céline DANIELOU

Le Conseil de Communauté est invité à arrêter la composition de ces 6 commissions.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-079

Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feu **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la délibération D26-073 adoptant le règlement de l'élection de la Commission d'Appel d'Offres

Pour faire suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'appel d'offres.

La commission est présidée par le président de Morlaix Communauté ou son représentant.

Le Conseil de Communauté doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Délibération D26-073 précisait que le dépôt des listes candidates devait être effectué au plus tard le jeudi précédant les opérations de scrutin à 14h00.

A cette date du 30 avril 2026 une liste a été déposée.

Liste A :

Membres titulaires	Membres suppléants
Gilles CREACH Joseph IRIEN Joëlle HUON Gérard PIROU Valérie SCATTOLIN	Bernadette AUFFRET Sandrine DELORY Alban LE ROUX Yvon DENIS Morgane BICREL

Une seule liste ayant été déposée, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **créer une commission d'appel d'offres à titre permanent, pour la durée du mandat ;**
- **élire les membres de la commission d'appel d'offres.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité, à l'issue des opérations électorales, la composition de la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Jean-Paul VERMOT, président de la communauté
Membre titulaire	Monsieur Gilles CREACH
Membre titulaire	Monsieur Joseph IRIEN
Membre titulaire	Madame Joëlle HUON
Membre titulaire	Monsieur Gérard PIROU
Membre titulaire	Madame Valérie SCATTOLIN
Membre suppléant	Madame Bernadette AUFFRET
Membre suppléant	Madame Sandrine DELORY
Membre suppléant	Monsieur Alban LE ROUX
Membre suppléant	Monsieur Yvon DENIS
Membre suppléant	Madame Morgane BICREL

Délibération D26-080

Objet : Élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézenec **Pleyber-Christ** : Julien

Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clej, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu la délibération D26-074 adoptant le règlement de l'élection de la Commission de Délégation de Services Publics

Pour faire suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission de délégation de services publics.

La commission est présidée par le président de Morlaix Communauté ou son représentant.

Le Conseil de Communauté doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La Délibération D26-074 précisait que le dépôt des listes candidates devait être effectué au plus tard le jeudi précédant les opérations de scrutin à 14h00.

A cette date du 30 avril 2026 une liste a été déposée.

Liste A :

Membres titulaires	Membres suppléants
Anne-Marie KERVIEL	Bernadette AUFFRET
Joseph IRRHEN	Sandrine DELORY
Joëlle HUON	Alban LE ROUX
Gérard PIROU	Yvon DENIS
Valérie SCATTOLIN	Morgane BICREL

Une seule liste ayant été déposée, le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret pour ces opérations, conformément à l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **Créer une commission de délégation de services publics à titre permanent, pour la durée du mandat ;**
- **Elire les membres de la commission de délégation de services publics.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité, à l'issue des opérations électorales, la composition de la commission d'appel d'offres est ainsi composée :

Qualité	Nom et prénom
Président de droit	Monsieur Jean-Paul VERMOT, président de la communauté
Membre titulaire	Madame Anne-Marie KERVIEL
Membre titulaire	Monsieur Joseph IRRLEN
Membre titulaire	Madame Joëlle HUON
Membre titulaire	Monsieur Gérard PIROU
Membre titulaire	Madame Valérie SCATTOLIN
Membre suppléant	Madame Bernadette AUFFRET
Membre suppléant	Madame Sandrine DELORY
Membre suppléant	Monsieur Alban LE ROUX
Membre suppléant	Monsieur Yvon DENIS
Membre suppléant	Madame Morgane BICREL

Délibération D26-081

Objet : Création et principes orientant la composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2021 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération Morlaix Communauté et la délibération n° D23-158 du 10 juillet 2023 portant révision des statuts de Morlaix Communauté,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de la communauté d'agglomération ou son représentant et qu'elle comprend des membres du conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire ;

Le Conseil de Communauté est invité à :

- **Approuver la création d'une commission consultative des services publics locaux pour la durée du mandat ;**
- **Arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 7, dont 5 seront issus du conseil communautaire ;**
- **Approuver la désignation du même nombre de membres suppléants que de membres titulaires ;**
- **Préciser que les associations représentées à la CCSPL devront répondre aux critères suivants :**
 - **Le rattachement à des problématiques concernant au moins plusieurs communes de la communauté ;**
 - **La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission ;**
 - **La diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).**
- **Préciser que les deux représentants des associations ne pourront pas être titulaires d'un mandat communautaire.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-082

Objet : Composition de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avait donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1413-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 août 2021 modifiant les statuts de la Communauté d'Agglomération Morlaix Communauté et la délibération n° D23-158 du 10 juillet 2023 portant révision des statuts de Morlaix Communauté,

Vu la délibération n°D26-081 en date du 4 mai 2026, portant création de la consultative des services publics locaux et arrêtant les principes devant orienter sa composition ;

La commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de Morlaix Communauté ou son représentant et elle comprend des membres du conseil de communauté désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par le conseil communautaire ;

Membres du conseil de communauté :

Membres titulaires	Membres suppléants
Valérie SCATTOLIN	Laëtitia ABILY
Arnaud FAVE	Christine PRIGENT
Sébastien MARIE	Marc BOIZARD
Catherine MILIN	Roger HERE
Sandrine LE FEUR	Eric CLOAREC

Le Conseil de communauté est invité à :

- **désigner les conseillers communautaires suivants au sein de la commission consultative des services publics locaux ;**
- **déléguer au Président de Morlaix Communauté la nomination des représentants des associations locales comme membre de la commission consultative des services publics locaux qui auront répondu positivement à la sollicitation qui leur sera adressée.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-083

Objet : Désignation des représentants du Conseil de Communauté au Conseil d'administration de la régie Service Public de l'eau An Dour

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien

Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Par délibération du 26 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé de créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique dénommée « Service public de l'eau - An Dour » et adopté les statuts de cette régie.

Cette régie assure depuis le 1^{er} janvier 2024 la gestion des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que de la gestion de eaux pluviales urbaines. Elle assure également, par convention de gestion, les missions de GEMAPI, hors GEMAPI et Biodiversité.

L'article L.2221-10 du code général des collectivités territoriales dispose que : « Les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommées établissement public local, sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminée, par délibération du conseil municipal. Elles sont administrées par un conseil d'administration et un directeur désigné dans les mêmes conditions sur proposition du maire. Un décret en Conseil d'État détermine, en tant que de besoin, les modalités d'application du présent article (...) », tandis que l'article R.2221-5 du même code prévoit que « les membres du conseil d'administration sont désignés par le conseil municipal, sur proposition du maire », étant précisé que ces dispositions sont applicables à l'Agglomération en vertu de l'article L.1412-1 du code général des collectivités territoriales.

L'article 7 des statuts de la régie « Service public de l'eau - An Dour » fixe à 16 le nombre de membres du conseil d'administration, lequel est composé comme suit :

- A minima 11 membres issus du Conseil Communautaire
- Le reste issu des conseils municipaux

Il est proposé au Conseil Communautaire de désigner les membres du conseil d'administration de la régie conformément aux dispositions statutaires précitées.

En conséquence, il est proposé au Conseil de bien vouloir désigner au sein du conseil d'administration de la régie « Service public de l'eau - An Dour » 16 membres élus dont à minima 11 issus du conseil communautaire et 5 issus des conseils municipaux, à savoir :

Membres du conseil communautaire	Membres des conseils municipaux
Guy PENNEC	Guy KERGOAT (Pleyber)
Pierre LE GOFF	Nicole SEGALEN-HAMON (Carantec)
Joseph IRRLEN	Philippe EUZEN (Morlaix)
Jonas PLUSQUELLEC	Joël CLOAREC (St-Martin des Champs)
Joëlle HUON	Gwenolé GUYOMARC'H (Locquirec)
Christine PRIGENT	
Nathalie BARNET	

Sébastien MARIE	
Gilles CREACH	
Philippe ADAM	
Hervé LOUSSAUT	

Concernant les membres des Conseils municipaux, Gilles Creach rappelle avoir appelé le Président pour lui proposer une candidature.

Jean-Paul Vermot a réalisé un point cet après-midi avec Bernadette. Des calculs de représentativité des groupes de minorité et de majorité ont été réalisés : seul un poste était possible. Jean-Paul Vermot propose de suspendre la séance quelques minutes pour en échanger.

(La séance, suspendue à 18 heures 20, est reprise à 18 heures 25.)

Il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver la désignation des membres du conseil d'administration de la Régie « Service public de l'eau - An Dour » comme mentionné précédemment ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-084

Objet : Désignation de représentants au conseil d'exploitation de la régie réseau de chaleur

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feu **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu la délibération D19-172 du 30 septembre 2019, validant la création de la régie de chaleur à autonomie financière sans personnalité morale, la désignation du directeur de régie et approuvant les statuts de la régie ;

Vu la délibération D20-110 du 9 novembre 2020, modifiant les statuts en portant le nombre de membres nommés par le Conseil de Communauté sur proposition du Président de Morlaix Communauté de 11 membres à 12 membres ;

Vu la délibération D26-282 du 18 décembre 2023 portant nomination du Directeur de la régie du réseau de chaleur du quartier de la Manufacture des Tabacs ;

Il est proposé au Conseil de Communauté de désigner les membres du conseil d'exploitation :

Désignation des membres du Conseil d'exploitation :

- 7 représentants de la communauté d'agglomération et des communes :

Christine PRIGENT
Nathalie BARNET
Joëlle HUON
Joseph IRRHEN
David GUYOMAR
Le maire de la ville de Morlaix ou son représentant
Le maire de la ville de Saint-Martin-Des-Champs ou son représentant,

- 5 représentants des usagers :
 - Un représentant du Télégramme ;
 - Un représentant de l'auberge de jeunesse de Morlaix ;
 - Un représentant de l'Université de Bretagne Occidentale pour l'IUT de Morlaix ;
 - Un représentant de l'espace des sciences ;
 - Un représentant de la plate-forme SE/cW.

Une fois les membres du conseil d'exploitation élus par le Conseil de Communauté, le Conseil d'exploitation se réunira afin d'élire son président et son vice-président en son sein.

Il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la désignation des membres.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-085

Objet : Désignation des représentants de Morlaix Communauté au sein de la SAS Nerzh Bro Montroulez

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** :

Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéholé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu la délibération D23-078 du 3 avril 2023, sur la prise de capital dans la SAS énergies renouvelables

Vu les statuts de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ

Vu le Pacte d'associés de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ

Les fonctions des représentants titulaires d'un mandat prennent fin à l'expiration de leur mandat. Le mandat de représentant d'une collectivité territoriale est prorogé jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La Collectivité des associés comprend 1 représentant de chacun des associés de la SAS : soit un pour Morlaix Communauté et un pour la SEM Energie en Finistère.

Il convient donc de désigner le représentant de Morlaix Communauté à la Collectivité des associés.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver la désignation de Jean-Paul VERMOT comme représentant de Morlaix Communauté à la Collectivité des Associés de la SAS NERZH BRO MONTROULEZ**

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-086

Objet : Désignation de représentants au sein des instances portuaires au conseil d'exploitation des ports

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq

Lanmeur : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Suite au renouvellement du Conseil de Communauté il convient de désigner les membres des instances portuaires suivantes :

Le Conseil d'exploitation des ports

La régie des ports de Morlaix Communauté a pour objet l'aménagement, l'entretien et la gestion des activités commerciales et industrielles des ports relevant de sa compétence. Elle est administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil de Communauté, par un Conseil d'Exploitation composé de quatorze membres (sept titulaires et sept suppléants) nommés par le Conseil de Communauté.

Le Conseil d'exploitation est majoritairement composé d'élus communautaires, et peut également comprendre des membres n'appartenant pas au Conseil de Communauté, mais devant être élus sur le territoire de Morlaix Communauté.

La composition du Conseil d'exploitation veille à assurer la représentation des instances décisionnelles de Morlaix Communauté. La présence de membres issus des communes d'implantation des ports d'intérêt communautaire est également nécessaire à la bonne articulation des politiques locales.

Les conseils portuaires des ports de Primel – Le Diben et de Morlaix

Dans chaque port maritime, les milieux professionnels, sociaux et associatifs ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements où sont situées les principales installations portuaires sont représentés dans un conseil portuaire.

Il est compétent pour émettre un avis, dans les conditions prévues au code des transports, sur les affaires du port qui intéressent les personnes morales et physiques concernées par son administration, notamment les usagers et obligatoirement consulté sur les objets suivants :

- 1° La délimitation administrative du port et ses modifications ;
- 2° Le budget prévisionnel du port, les décisions de fonds de concours du concessionnaire ;
- 3° Les tarifs et conditions d'usage des outillages, les droits de port ;
- 4° Les avenants aux contrats de concession et les nouveaux contrats de concession ;
- 5° Les projets d'opérations de travaux neufs ;
- 6° Les sous-traités d'exploitation ;
- 7° Les règlements particuliers de police.

Le conseil portuaire examine la situation du port et son évolution sur les plans économique, financier, social, technique et administratif. Il reçoit toutes observations jugées utiles par le gestionnaire du port ainsi que les comptes rendus d'exécution des budgets de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les statistiques disponibles portant notamment sur le trafic du port lui sont régulièrement communiquées.

Morlaix Communauté y dispose d'un siège et désigne son ou sa représentant(e) parmi les conseillers communautaires, Président du Conseil Portuaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier ses articles L1412-1 et L2221-14,

Vu les statuts approuvés par Délibération D18-067 du 26 mars 2018 relative à la transformation de la régie du port de Primel en régie des ports, et la modification des statuts par délibération D21-136 du 5 juillet 2021 portant à quatorze le nombre de ses membres (sept titulaires et sept suppléants) ;

Il est proposé de désigner les membres comme suit au Conseil d'exploitation des ports :

Titulaires	Suppléants
Arnaud FAVE	Guy PENNEC
Serge WLODARCZAK	Anne-Lise JACQ
Marion PICART	Alban LE ROUX
David GUYOMAR	Sébastien MARIE
Joseph IRRHEN	Philippe EUZEN
Jérôme PLOUZEN	Michael RESTIER
Jonas PLUSQUELLEC	Michel MADEC-CLEÏ

Vu le Code des Transports, et en particulier ses articles R5314-13 à R5314-27,

Vu la délibération D07-188 du 17 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le transfert du port de Plougasnou (Diben) à Morlaix Communauté,

Vu la délibération D07-189 du 17 décembre 2007, par laquelle le Conseil de Communauté a approuvé le transfert du port de Morlaix à Morlaix Communauté,

Il est proposé de désigner les membres comme suit aux conseils portuaires :

Titulaire	Suppléant
Président des conseils portuaires des ports de Morlaix et de Primel – Le Diben	
Arnaud FAVE	Jonas PLUSQUELLEC

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-087

Objet : Désignation des membres comité directeur Maison du Tourisme

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique 25 « Conforter l'équilibre territorial, du littoral aux Monts d'Arrée, du Léon au Trégor lors de la mise en œuvre des projets »

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feu **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Afin d'assurer le développement, la promotion et l'accueil touristique sur le territoire, Morlaix Communauté a instauré dès 2008 un outil dédié : l'Office de Tourisme Baie de Morlaix - Monts d'Arrée, sous statut d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC). Cet établissement, acteur clé de la stratégie touristique communautaire, agit selon une convention d'objectifs et de moyens conclue avec la collectivité, renouvelée en janvier 2026 pour 5 ans. Cette convention est un prérequis essentiel pour le renouvellement, en octobre 2026, de la marque Qualité Tourisme « Destination d'Excellence » et du classement national « Catégorie 1 » ; distinctions indispensables au maintien des labels « Station Classée de Tourisme » pour Carantec, Plougasnou et Morlaix, garants de l'attractivité et de la compétitivité de ces secteurs stratégiques du territoire.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, les statuts de l'Office de tourisme communautaire ont été définis par Morlaix Communauté, à la création de l'établissement et modifiés par délibération du conseil de communauté le 26 mars 2012.

Le Comité Directeur, instance décisionnelle de l'Office, repose sur deux catégories paritaires (21 titulaires + 21 suppléants), à savoir :

- **« La catégorie 1 - les représentants de Morlaix Communauté »** constituée par 11 membres titulaires et 11 suppléants, pouvant être des élus communautaires ou municipaux issus de trois secteurs géographiques : communes du littoral (4 titulaires et 4 suppléants),

communes de l'aire urbaine (3 titulaires et 3 suppléants) et communes rurales (4 titulaires et 4 suppléants).

- **« La catégorie 2 – les représentants des secteurs d'activités intéressés au tourisme (dits socio-professionnels du tourisme) »** constituée par 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, désignés dans les filières suivantes : hébergement, loisirs et activités de plein air, filières et commerces locaux, patrimoines Naturels et Culturels.

Les statuts de l'Office de tourisme communautaire prévoient que les représentants de Morlaix Communauté (titulaires et suppléants), membres du Comité de Direction, soient élus par le Conseil de Communauté pour la durée de leur mandat.

Il est ainsi proposé de désigner les représentants suivants pour le mandat en cours.

« La catégorie 1 - les représentants de Morlaix Communauté »

COMMUNE	NOM - PRENOM		
ZONE LITTORALE			
PLOUGASNOU	Dominique LE STRAT	Titulaire	4 titulaires 4 suppléants
TAULE	Gilles CREACH	Suppléant	
CARANTEC	Tracey PAGES-JONES	Titulaire	
LOCQUENOLE	Pascal LECOMTE	Suppléant	
LOCQUIREC	Delphine MASSON	Titulaire	
GUIMAEAC	Mari-Anna BOURGES-ALLAIRE	Suppléant	
POUEZOC'H	Arnaud FAVE	Titulaire	
SAINT JEAN DU DOIGT	Alice KERBRAT	Suppléant	
ZONE URBAINE			
MORLAIX	Valérie SCATTOLIN	Titulaire	3 titulaires 3 suppléants
SAINT SEVE	Anne-Marie KERVIEL	Suppléant	
POUIGNEAU	Sandra COTTY	Titulaire	
POURIN-LES-MORLAIX	Morgane BICREL	Suppléant	
SAINT MARTIN DES CHAMPS	Annick MARTIN	Titulaire	
GARLAN	Laëtitia CHOQUER	Suppléant	
ZONE RURALE			
SAINT THEGONNEC-LOC-EGUINER	Alain KIFFER	Titulaire	4 titulaires 4 suppléants
LE CLOITRE SAINT THEGONNEC	Olivier PROUFF	Suppléant	
POUNEOURMENEZ	Sébastien MARIE	Titulaire	
PLEYBER-CHRIST	Catherine LAURENT	Suppléant	
POUGONVEN	Sophie HERAULT	Titulaire	
POUEGAT-MOYSAN	Philippe ADAM	Suppléant	
GUERLESQUIN	Chantal COELLOU	Titulaire	
BOTSORHEL	Hervé CILLARD	Suppléant	

« La catégorie 2 – les représentants des secteurs d'activités intéressés au tourisme (dits socio-professionnels du tourisme) »

Au titre des Titulaires / Suppléants SOCIO-PROS - Proposition 2026		
HEBERGEMENT		
Laurent Joncourt	Hôtels Ibis / Morlaix	Titulaire
Élodie Caillas	Cosy Hôtel, Plouigneau	Suppléant
Stéphanie Pinçon	Camping des Mouettes / Carantec	Titulaire
Sylvie Lucienne	Camping de la Baie de Terenez / Plouezoc'h	Suppléant
Estelle Forget	Directrice de l'Île Blanche, Locquirec	Titulaire

Sabrina Seven	Directrice / Auberge de Jeunesse Ostal / Morlaix	Suppléant
Perrine Becquet	Gîtes du Bulz / Pleyber-Christ	Titulaire
Roberto Ditroia	Chambres du Mad / Henvic	Suppléant

LOISIRS ET ACTIVITÉS "OUTDOOR"		
Naoy David	SRTZ École de voile de Térénez, Plougasnou	Titulaire
Baptiste Seité	Surfing Locquirec, Locquirec	Suppléant
Thibault Le Sceller	Pesketa / Pleyber-Christ	Titulaire
Gilbert Toudic	Trail des Monts d'Arrée, Guerlesquin	Suppléant

FILIERES ET COM-MERCES LOCAUX		
Nicolas Carro	Restaurateur Gastronomique, Carantec	Titulaire
Caroline Dujardin	Union Commerciale Morlaix Nouvelle Vague, Morlaix	Suppléant
Erwan Le Caër	Cidrerie Cozmezou, Plouegat-Guerrand	Titulaire
Alexandre Geffroy	Grain de Sail, Morlaix	Suppléant

PATRIMOINES NATURELS ET CULTURELS		
Claire Prijac	EPCC-Abbaye du Relec, Plounéour-Menez	Titulaire
Marie-Laure Brandily	Espace des Sciences / Morlaix	Suppléant
Caroline Leroy-Daniel	Au Fil du Queffleuth et de la Penzé, Pleyber-Christ	Titulaire
Loïc Quémener	Pays d'Art et d'Histoire, Morlaix	Suppléant

Sébastien Marie explique que la volonté était de mettre en place une répartition sur l'ensemble du territoire, entre littoral, urbain et rural :

- Offices de tourisme (Plougasnou, Saint-Thégonnec, Locquirec, Carentec).
- Points I : Guerlesquin, Plounéour, Pleyber.

Il est proposé au Conseil de Communauté de valider la composition du Comité Directeur de l'Office du Tourisme communautaire Baie de Morlaix.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-088

Objet : Désignation / élection des représentants au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feu **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Birel à Guy Pennec.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts approuvés par Délibération D18-067 du 26 mars 2018 relative à la transformation de la régie du port de Primel en régie des ports, et la modification des statuts par délibération D21-136 du 5 juillet 2021 portant à quatorze le nombre de ses membres (sept titulaires et sept suppléants) ;

Vu les délibérations prévoyant l'adhésion de Morlaix Communauté au sein des différents organismes listés ci-dessous,

Vu les statuts des différents organismes listés ci-dessous

Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

ORGANISME EXTÉRIEUR	INSTANCE (comité, conseil, conseil d'administration...)	TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
		Nbre	Représentant(s) 2026-2032	Nbre	Représentant(s) 2026-2032
Syndicat mixte e-megalis Bretagne	Comité Syndical	2	Marion PICART Jonas PLUSQUELLEC	2	Catherine TREANTON Michael RESTIER
Commission de programmation et de financement départementale – Bretagne Très Haut Débit	Commission de programmation et de développement	1	Jonas PLUSQUELLEC	1	Marion PICART
Comité Régional de Tourisme Bretagne (CRT Bretagne)	Comité stratégique et de suivi	1	Sébastien MARIE	1	Valérie SCATTOLIN
Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Brest-Morlaix	Conseil d'institut	1	Julie HAMON	1	Marion PICART
Initiative Pays de Morlaix	Conseil d'administration	1	Marion PICART	1	Michael RESTIER
	Assemblée générale	1	Marion PICART	1	Michael RESTIER

Comité territorial de l'emploi, de la formation et de l'insertion (CTEFI du Pays de Morlaix)	Comité territorial	1	Jean-Paul VERMOT	1	Marion PICART
Pôle Économie Sociale et Solidaire du Pays de Morlaix	Assemblée Générale	2	Marion PICART Michael RESTIER		
Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)	Assemblée générale	1	Marion PICART	1	Michael RESTIER
Cluster Algues Bretagne	Conseil d'administration	1	Marion PICART		
Bretagne Aerospace	Conseil d'administration	1	Marion PICART		
Bretagne Next	Assemblée générale	1	Marion PICART	1	Michael RESTIER
Territoire d'Industrie Finistère	Comité de pilotage	1	Marion PICART		
Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique (CCRRDT)	Collège des collectivités	1	Marion PICART		
Copropriété Aiguillon (Pleyber Christ)	Assemblée générale	1	Michael RESTIER	1	Marion PICART
Copropriétés Ty Bras et Ty Bihan (Locquirec)	Assemblée générale	1	Michael RESTIER	1	Marion PICART
Copropriété 34 place des Otages (Boutique à tester)	Assemblée Générale	1	Michael RESTIER	1	Marion PICART
Lycée Tristan Corbière	Conseil d'Administration	1	Julie HAMON		
Adess Pays de Morlaix	Assemblée générale	1	Marion PICART		
Association pour une monnaie locale en Pays de Morlaix (Buzuk)	Assemblée Générale	1	Michael RESTIER	1	Marion PICART
SEMBREIZH	Assemblée spéciale	1	Jonas PLUSQUELLEC		
	Assemblée générale	1	Jonas PLUSQUELLEC	1	Yvon LAURANS
Finistère Ingénierie Assistance (FIA)	Assemblée générale	1	Jonas PLUSQUELLEC		
SPL de Brest Métropole Aménagement	Assemblée spéciale	1	Jean-Paul VERMOT		
	Assemblée générale des actionnaires	1	Jean-Paul VERMOT		
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Finistère	Conseil d'administration	1	Jonas PLUSQUELLEC		

Conférence Intercommunale du Logement (CIL)	Conférence intercommunale	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)	Comité Régional	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Club Habitat et Décentralisation	Assemblée générale	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Charte départementale de la lutte contre l'habitat indigne	Commission	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Charte pour la prévention des expulsions locatives	Commission	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Centre Régional d'Etude pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest)	Assemblée générale	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Agence Départementale pour l'information sur le Logement	Assemblée générale et conseil administration	1	Yvon LAURANS	1	Jonas PLUSQUELLEC
Agence locale de l'énergie du Pays de Morlaix HEOL	Conseil d'administration	3	Yvon LAURANS Nathalie BARNET Christine PRIGENT		
SEMPI	Conseil d'administration	1	Yvon LAURANS		
Charte départementale d'accueil des citoyens français itinérants	Commission	1	Yvon LAURANS		
Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Morlaix	Commission	4	Jonas PLUSQUELLEC Michael RESTIER Julien KERGUILLER Sébastien MARIE	4	David GUYOMAR Nathalie BARNET Joseph IRIEN Yvon LAURANS
Commission locale Site Patrimonial Remarquable de Guerlesquin	Commission	2	Eric CLOAREC Jonas PLUSQUELLEC	2	Bernadette AUFFRET Yvon LAURANS
Conférence régionale de la Mer et du Littoral	Conférence régionale	1	Arnaud FAVE		
Vigipol	Comité syndical	1	Arnaud FAVE	1	Pierre LE GOFF
Cerema	Conseil d'administration	1	Jonas PLUSQUELLEC		
Association Foncière Urbaine Libre (AFUL Cathédrale)	Assemblée générale	1	Jonas PLUSQUELLEC		
Barraine Immo	Assemblée générale	1	David GUYOMAR	1	Yvon LAURANS
Au Fil du Queffleuth et de la Penzé	Conseil d'administration	2	Sébastien MARIE Pierre LE GOFF	2	Nathalie BARNET Christine PRIGENT
Parc Naturel Régional d'Armorique	Comité syndical	1	Pierre LE GOFF	1	Patrick BERGER
Union Locale d'Animation en Milieu Rural /Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (ULAMIR-CPIE)	Conseil d'administration	1	Guy PENNEC	1	Christine PRIGENT
	Comité financeurs	1	Guy PENNEC		
Comité de pilotage Natura 2000 du site des Monts d'Arrée	Comité de pilotage	1	Pierre LE GOFF		
Comité de pilotage Natura 2000 du site Baie de Morlaix	Comité de pilotage	1	Pierre LE GOFF		
Îlots du Conservatoire du littoral en baie de Morlaix	Comité de gestion	1	Pierre LE GOFF		
Réserve Naturelle Régionale du Cragou-Vergam	Comité consultatif	1	Pierre LE GOFF		
Association des Ports de Plaisance de Bretagne (APPB)	Assemblée générale	1	Arnaud FAVE		

Syndicat Bretagne Mobilités	Comité syndical	1	Arnaud FAVE	1	Jean-Paul VERMOT
Groupe des Autorités Responsables de Transport (GART)	Assemblée générale	1	Arnaud FAVE	1	
Association AGIR	Assemblée générale	1	Arnaud FAVE		
Association Espace des Sciences	Comité des financeurs	1	Julien KERGUILLER		
Association Le Patio	Comité de pilotage	1	Julien KERGUILLER		
Association les Moyens du Bord	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER		
Association Kerne Leon Treger	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER	1	Catherine MILIN
Association CNCA	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER	1	André LAURNT
Association SEW	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER	1	André LAURENT
Association Wart	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER		
Collectif 3CB Région / DRAC	Groupe de travail 3CB	1	Julien KERGUILLER		
Association Théâtre du Pays de Morlaix	Comité de suivi	1	Julien KERGUILLER		
GIP « Cafés Cultures »	Conseil d'administration	1	Julien KERGUILLER	1	Gérard PIROU
Centre Hospitalier de Morlaix	Conseil de surveillance	1	Bernadette AUFFRET		
Centre Hospitalier de Lanmeur	Conseil de surveillance	1	Marc BOIZARD		
Mission Locale du Pays de Morlaix	Conseil d'administration	4	Guy PENNEC David GUYOMAR Sandrine AUTRET Sandrine DELORY	2	Julie HAMON Morgane BICREL
Conseil local de santé du Pays de Morlaix	Comité de Pilotage	1	Guy PENNEC	1	Sandrine AUTRET
Commission départementale de lutte contre la prostitution	Commission	1	Sandrine AUTRET		
Pacte territorial pour l'insertion et l'emploi en Finistère	Comité de pilotage	1	Guy PENNEC		
Foyer des jeunes travailleurs (FJT) de Morlaix	Comité de pilotage	1	Sandrine DELORY		
Espace de vie sociale de la Gare (Morlaix Animation Jeunesse)	Comité de pilotage	1	Sandrine AUTRET		
Espace de vie sociale Le Repair	Comité de pilotage	1	Sandrine DELORY		
Espace de vie sociale La Courte échelle (Ti An Oll)	Comité des financeurs	1	Sandrine AUTRET		
RESAM	Comité des financeurs	1	Guy PENNEC		
Centre social Carré d'As	Comité des financeurs	1	Sandrine AUTRET		
TI AN OLL – Plourin-lès-Morlaix	Comité des financeurs	1	Sandrine DELORY		
ADEUPA	Conseil d'administration	2	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC		

	Assemblée générale	2	Jean-Paul VERMOT Jonas PLUSQUELLEC		
Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays de Morlaix	Comité syndical	8	Jean-Paul VERMOT Marion PICART Julien KERGUILLEC Jonas PLUSQUELLEC Guy PENNEC Sébastien MARIE Bernadette AUFFRET Stéphane LOZDOWSKI	8	Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Christine PRIGENT Yvon LAURANS Nathalie BARNET Catherine MILIN Anne-Lise JACQ Anne-Marie KERVIEL
Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)	Commission Mer et littoral	2	Marion PICART Arnaud FAVE	2	Sébastien MARIE Yvon LAURANS
Comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Pays de Morlaix LEADER	Comité de programmation	4	Marion PICART Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Nicolas INISAN	4	Guy PENNEC Arnaud FAVE Pierre LE GOFF Philippe ADAM
Comité de suivi des fonds européens	Commission	1	Joëlle HUON		
Commission régionale de programmation européenne	Commission	1	Joëlle HUON		
Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (SYMEED)	Comité syndical	3	Christine PRIGENT Nathalie BARNET Pierre LE GOFF	3	Jonas PLUSQUELLEC Joëlle HUON Joseph IRRIN
Association AMORCE	Assemblée générale	1	Christine PRIGENT	1	Nathalie BARNET
SOTRAVAL SPL	Assemblée spéciale	1	Christine PRIGENT	1	Nathalie BARNET
SOTRAVAL SEML	Assemblée spéciale	1	Christine PRIGENT	1	Nathalie BARNET
Comité National d'Action Sociale (CNAS)	Délégué local des élus – siège à l'assemblée départementale	1	Catherine TREANTON		
Reseco (commande publique durable)	Assemblée générale	1	Joseph IRRIN	1	Gilles CREACH
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF)	Commission Consultative	1	Christine PRIGENT		
Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipeement du Finistère (SDEF)	Comité syndical	1	Patrick BERGER	1	Roger HERE
Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) « Baie de Lannion »	Commission Locale de l'Eau	1	Pierre LE GOFF		
Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) « Léon Trégor »	Commission Locale de l'Eau	4	Guy PENNEC Pierre LE GOFF Christine PRIGENT Nathalie BARNET		

Comité de pilotage du bassin versant du Léguer	Comité de pilotage	1	Guy PENNEC	1	Joseph IRIEN
SPL Eau du Ponant	Assemblée générale	1	Guy PENNEC		
	Assemblée spéciale	1	Guy PENNEC		
Syndicat mixte de production et de transport d'eau de l'Horn	Comité syndical	4	Guy PENNEC Pierre LE GOFF Nicole SEGALEN-HAMON François KERSCAVEN	4	Christine PRIGENT Joseph IRIEN Philippe EUZEN Gilles CREACH
Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Coat Bro Montroulez	Assemblée générale	1	Pierre LE GOFF		
Air Breizh	Membre du collège des collectivités locales	1	Pierre LE GOFF	1	Christine PRIGENT

Les représentants désignés dans la présente délibération sont ainsi autorisés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de ces organismes (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions

Le Conseil de Communauté est invité à procéder à la désignation de représentants de Morlaix Communauté auprès des partenaires extérieurs listés ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-089

Objet : EPF Bretagne - Assemblée de désignation des représentants des communautés d'agglomération, communautés de communes et communes non membres d'un EPCI

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquéhol** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude

Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L321-9 du code de l'urbanisme définissant les modalités de désignation des représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration des établissements publics fonciers et notamment la nécessité de réunir une assemblée composée des présidents de ces établissements ;

Vu le décret 2009-636 du 8 juin 2009 modifié portant création de l'EPF Bretagne, et notamment son article 6 précisant ces modalités de désignation ;

Vu le règlement intérieur de l'assemblée du 16 juin 2026, visant à désigner les représentants des communautés d'agglomération, des communautés de communes et des communes non membres d'un EPCI, arrêté par le préfet de la région Bretagne le 3 avril 2026 ;

Considérant la nécessité de désigner un membre de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération Morlaix Communauté pour remplacer Monsieur le Président dans l'hypothèse où ce dernier ne serait pas en mesure de participer à cette assemblée du 16 juin 2026 ;

L'Établissement public foncier de Bretagne a été créé par le décret 2009-636 modifié du 8 juin 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L 321-1 du code de l'urbanisme, il acquiert, pour le compte des collectivités publiques, les emprises foncières, bâties ou non, nécessaires à leurs opérations d'aménagement en renouvellement urbain.

Son action est prioritairement tournée vers la production de logements, notamment sociaux, mais aussi le développement d'activités économiques et l'adaptation au changement climatique.

Conformément à l'article 6 du décret 2009-636, son conseil d'administration comprend notamment 41 représentants des collectivités, dotés chacun d'un suppléant, dont 8 représentants des communautés d'agglomération de Bretagne et 5 représentants des communautés de communes et communes non-membres d'un EPCI de Bretagne.

À la suite des élections municipales et communautaires de mars 2026, ces représentants doivent être renouvelés.

Conformément à l'article L321-9 du code de l'urbanisme, ces représentants sont désignés par une « assemblée spéciale » réunissant les présidents des intercommunalités concernées, et les maires des communes non membres d'un EPCI.

Cette assemblée, qui se réunira le 16 juin 2026, comprendra deux collèges, le premier, destiné à élire les 8 représentants des communautés d'agglomération, et le second devant élire les 5 représentants des communautés de communes et communes non membres d'un EPCI.

En cas d'absence ou d'empêchement du président d'un EPCI (ou du maire d'une commune non membre d'un EPCI), ce dernier peut se faire représenter par un membre de l'organe délibérant, sous réserve que cette représentation soit prévue par une délibération du conseil communautaire.

Il est ainsi proposé aujourd'hui de désigner un membre de l'organe délibérant appelé à remplacer le président dans l'éventualité où ce dernier ne pourrait pas être présent et voter lors de l'assemblée du 16 juin 2026.

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de désigner Monsieur Jonas PLUSQUELLEC pour participer, en cas d'empêchement du président, Monsieur Jean-Paul Vermot, à l'assemblée du 16 juin 2026 désignant les représentants des communautés d'agglomération au sein du conseil d'administration de l'EPF Bretagne, et prendre part au vote au sein du collège concerné.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-090

Objet : Délibération fixant la composition du Comité Social Territorial, le maintien du paritarisme, le recueil du vote des représentants de l'employeur

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de représentations : 0

Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougoven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feu **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L. 251-5 à L251-7, L252-8, L254-2 et L254-4, ainsi que ses articles R251-31 à 34, R252-30 à 33, R. 252-34 à 40 ;

Le Président rappelle que les comités sociaux territoriaux (CST) sont chargés de l'examen des questions collectives de travail ainsi que des conditions de travail.

Le Président indique aux membres de l'organe délibérant que, conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont dotés d'un comité social territorial. En deçà de ce seuil, les collectivités territoriales et établissements publics relèvent du ressort du comité social territorial placé auprès du Centre de gestion.

Le Président précise qu'au 1^{er} janvier 2026, les effectifs de fonctionnaires titulaires, fonctionnaires stagiaires, agents contractuels de droit public et agents contractuels de droit privé, comptabilisés dans le respect des conditions prévues par les articles R. 211-29 à R. 211-31 et R. 252-35 du Code général de la fonction publique est de 261 agents.

Par ailleurs, Le Président rappelle que, selon l'effectif des agents relevant du comité social territorial, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes :

- Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à cinquante et inférieur à deux cents : trois à cinq représentants ;
- Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux cents et inférieur à mille : quatre à six représentants ;
- Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à mille et inférieur à deux mille : cinq à huit représentants ;
- Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à deux mille : sept à quinze représentants.

Ce nombre, qui doit être prévu par délibération, est fixé pour la durée du mandat du comité au moment de la création du comité et actualisé avant chaque élection.

Considérant que la consultation des organisations syndicales représentées au CST a eu lieu le 27 avril 2026, soit au moins six mois avant la date du scrutin, qui aura lieu le 10 décembre 2026.

Le Conseil de communauté est invité à se prononcer sur :

- L'institution d'un CST pour le nouveau mandat ;
- La fixation à 4 du nombre de représentants titulaires de chaque collège (le nombre de suppléants étant égal au nombre de représentants titulaires) ;
- Le maintien du paritarisme ;
- Le recueil de l'avis séparé de chaque collège : c'est-à-dire que l'avis du comité social territorial sera rendu après avoir recueilli l'avis d'une part du collège des représentants de l'établissement public et, d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

Le Président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil de Communauté est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Délibération D26-091

Objet : Délégation de maîtrise d'ouvrage pour changement des assises du gradin de la salle de spectacles du Roudour

Projet de territoire Trajectoire 2030 : Orientation stratégique n°19 « Structurer et territorialiser l'offre culturelle et de loisirs dans Morlaix Communauté »

Rapporteur : Jean-Paul Vermot

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 49
Nombre de pouvoirs : 3
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 52

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Fave **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Sandrine Autret, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Morlaix** : Valérie Scattolin à Ismaël Dupont **Plourin-lès-Morlaix** : Morgane Bicrel à Guy Pennec.

Vu la délibération D22-256 du Conseil communautaire du 12 décembre 2022 approuvant la prise de compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, permettant de rouvrir la définition de l'intérêt communautaire en la matière,

Vu la délibération D23-291 du Conseil communautaire du 18 décembre 2023 approuvant les conditions de transfert des nouveaux équipements suite à la redéfinition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs, et autorisant le Président à signer les conventions de gestion des équipements,

Vu les articles II.2, III.15 et III.16 de la convention de gestion signée le 2 janvier 2024 entre le Morlaix Communauté et Saint-Martin-des-Champs,

L'importance des travaux de changement d'assises du gradin du Roudour relève de gros travaux d'investissement et nécessite une délégation de maîtrise d'ouvrage entre Morlaix Communauté et la commune de Saint-Martin-des-Champs conformément à l'article III.16 de la convention de gestion.

Le montant estimé des travaux est de 159 000 € H.T.

Les conditions de la délégation sont décrites dans le projet de convention annexé

Vu l'avis favorable du Comité de suivi du Roudour du 26 janvier 2026 ;

Vu l'inscription des crédits au budget principal – exercice 2026 – Culture – Fonction 317 – Nature 238 ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de déléguer la maîtrise d'ouvrage de changement des assises du gradin de la salle de spectacles du Roudour pour un montant de 159 000 € H.T ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Jean-Paul Vermot se félicite de la qualité de la programmation de cette salle.

Jonas Plusquellec confirme que la salle du Roudour a la réputation d'avoir une programmation de qualité. Les gradins actuels datent de 2000. Il est temps de changer les sièges.

Les contrôles réalisés ont relevé plusieurs non-conformités :

- Au niveau des dégagements sur la partie supérieure ;*
- Absence de garde-corps ;*
- Vétusté et dysfonctionnements de la majeure partie des assises.*

Jonas Plusquellec précise que la mairie de Saint-Martin, par la convention de gestion, gère la salle de Saint-Martin, et qu'un comité de suivi est organisé tous les ans depuis le transfert de l'équipement en 2024.

Sandrine Le Feu demande qui a réalisé les contrôles de sécurité évoqués.

Jonas Plusquellec répond qu'une seule société réalise ces sièges : la société Hugon.

Julien Kerguillec explique que ce sujet a été évoqué plusieurs fois en comité de suivi de l'équipement. Des contrôles obligatoires sont réalisés très régulièrement. Julien Kerguillec pense que c'est la SOCOTEC ou l'APAVE qui a vérifié la conformité de l'équipement et détecté ces irrégularités.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président remercie les participants et lève la séance à 18 heures 49 minutes.

**Le secrétaire de séance,
Yvon Laurans**

**Le Président,
Jean-Paul Vermot**